

Règlement de sélection de la Ligue de Voile du Grand Est

Championnats de France Minimes, Minimes Flottes Collectives et Espoirs 2026

1. Généralités

Ce document a pour but de fixer les modalités de sélection aux Championnats de France 2026, pour les jeunes Minimes, Cadets et Juniors (Espoirs) licenciés en 2026 dans un club de la Ligue du Grand-Est. Il précise les règles de sélection aux épreuves **des Championnats de France jeunes 2026**, pour les dériveurs (OPTI, ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7), Windsurfs (Fire Race), Raceboard (Techno 293 et 293+), Windfoilet Flotte Collective.

2. Cadre des sélections : Championnats de France et âges concernés

- **Championnat de France Jeune Solitaire Equipage partie 1 (18 au 22 aout) Martigues**

SÉRIES	Ages	Places maximum
Optimist Filles / Garçons	12/14 ans	90
Techno 293 6.8 OD Filles / Garçons	12/14 ans	60

ILCA 7 Garçons	15/20 ans	70
ILCA 6 Garçons	15/18 ans	70
ILCA 6 Filles	15/20 ans	70
ILCA 4 Filles / Garçons	13/16 ans 70	70

- **Championnat de France Jeune Solitaire Equipage partie 2 (23 au 27 aout) Martigues**

SÉRIES	Ages	Places maximum
Open Skiff minimes filles	12/14 ans	60

- **Championnats de France jeunes Glisse Windsurf (18 au 23 aout)**

SÉRIES	Ages	Places maximum
Techno 293 OD Minimes Filles	12/14 ans	60
Techno 293 OD Minimes Filles	12/14 ans	60
Techno 293 OD espoirs Garçons	14/16ans	60
Techno 293 + Espoirs garçons	15/25 ans	
Techno 293 + Espoirs Filles	15/25 ans	60 ok
Techno 293 7.8 OD Espoirs Garçons	14/16 ans	60
Windfoil Espoirs U17 Filles	14/16 ans	60

Windfoil Espoirs U19 Filles	16/18 ans	60
-----------------------------	-----------	----

Pour toutes les séries : le matériel doit être conforme à la dernière jauge en cours.

3. Processus d'attribution des places

- La Ligue transmet à la FFVoile le nombre de places souhaitées par titre le 10/12/2025
- Une première attribution de places par la FFVoile est transmise à la Ligue pour le 17/12/2025
- La Ligue transmet à la FFVoile le nombre de places souhaitées en plus ou en moins pour le 28/04/2026
- L'attribution définitive des places par la FFVoile est transmise à la Ligue pour le 23/06/2026

4. Modalités de sélection

Les sélections se feront par titre ouvert par la FFVoile et conformément au règlement fédéral de la FFVoile, qui prévoit des attributions de places par Ligue, basées sur les souhaits exprimés par les Ligues elles-mêmes. Pour 2026, les règlements en vigueur de la FFVoile sont consultables en ligne sur le lien suivant :

- **Règlement des Championnats de France Jeunes 2026**
<https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/>
- **Ainsi que sur le site internet de la Ligue de Voile du Grand Est .**
<https://www.voile-grandest.fr/b/competition>

4.1 Obligations administratives

Pour pouvoir prétendre à participer aux épreuves de sélection sur le support qu'il pratique à l'année, le candidat devra obligatoirement :

- Être licencié FFVoile 2026 mention « **compétition** » dans un Club de la Ligue de Voile du Grand Est,
- Renvoyer au Président de la Ligue de Voile du Grand Est, ainsi qu'à la commission sportive Voile Légère le contrat coureur joint en annexe **avant le 1^{er} mars 2026**. Passé cette date, les coureurs n'ayant pas envoyé leur contrat ne pourront pas prétendre à des sélections,
- Confirmer par écrit : e-mail contact@voile-grandest.fr, copie à : monique.hoffart@voile-grandest.fr et sarah.gaillard@voile-grandest.fr **plus tard le 15 avril 2026**, son intention de maintenir sa candidature à la sélection.

4.2 Niveau sportif

Le candidat devra également être en capacité d'attester d'un parcours sportif préparatoire à ces compétitions : Entraînements et stages de perfectionnement proposés par les Clubs, ou les CDV.

Pour toutes les séries, il devra s'être confronté, au moins sur une régate, à des coureurs d'autres Ligues (IL ou N).

Par ailleurs, en cohérence avec les recommandations fédérales, le candidat devra, pour les séries de formation et de transition (voir les types de séries en annexe du Règlement des Championnats de France Jeunes 2026) :

- Avoir participé dans la période de sélection à un minimum de 3 régates de grade 5A et 1 régate de grade 4,
- Avoir participé à 1 régate 5A dans la nouvelle série si changement de série (dans l'année du Championnat),
- Avoir participé à 1 régate en mer,
- **Avoir terminé dans 75 % d'une régate de grade 4.**

Pour les séries d'accès, le candidat devra :

- En plus des précédents critères, avoir participé à une régate nationale de référence.

4.3 Participation aux épreuves de sélection

Pour prétendre à une sélection, le candidat doit avoir participé aux épreuves inscrites au calendrier de sélection précisé à l'article 7 du présent règlement et selon les principes définis à l'art. 4.2.

De manière spécifique :

Pour 6 épreuves de la sélection courues, possibilité d'en retirer 2

Pour 4 épreuves de la sélection courues, possibilité d'en retirer 1

4.4 Conditions de validité d'une épreuve sélective

Dans le cas d'une régate non courue, le comité de sélection se donne le droit de prendre en compte l'inscription des coureurs comme preuve de participation à cette épreuve sélective.

4.5 Autres modalités d'accès

Pour les autres séries des Championnats de France qui ne font pas l'objet d'épreuves de sélection dans le présent règlement ou pour lesquelles la Ligue n'a pas demandé de quotas, la possibilité est ouverte pour les coureurs souhaitant participer aux Championnats de France, de solliciter auprès du Président de Ligue, **avant le 15 avril 2026**, une place au titre de la dynamique des Ligues. Cette demande devra être étayée des résultats obtenus, des motivations des demandeurs et obligatoirement complétée d'un avis technique circonstancié d'un entraîneur (ou

de toute autre personne ayant compétence et autorité pour formuler cet avis) et en référence des conditions décrites à l'art. 4.2 :

- Avoir participé dans la période de sélection à un minimum de 3 régates de grade 5A et 1 régate de grade 4,
- Avoir participé à 1 régate 5A dans la nouvelle série si changement de série (dans l'année du Championnat),
- Avoir participé à 1 régate en mer,
- Avoir terminé dans 75 % d'une régate de grade 4.

4.5 Comité de sélection de la Ligue

Un comité de sélection de la Ligue sera institué pour statuer sur la liste des candidats aux sélections. Il aura compétence pour émettre un avis sur la liste définitive des sélectionnés qui sera transmise à la FFVoile.

Au-delà de la place sur le circuit de sélection, le niveau réel, notamment par rapport à la navigation en mer, l'implication du coureur, son comportement, sera pris en compte pour valider une sélection. Le parcours sportif et la motivation seront pris en compte et examinés avec la plus grande attention pour valider la sélection définitive de chaque coureur.

Le comité de sélection de la Ligue se réserve la possibilité de ne pas présenter de sélection dans une série, même en cas de quotas disponibles, si le niveau du (ou des) candidat(s) les mieux classés, leur motivation ou leur préparation sont jugés insuffisants.

Ce comité de sélection sera composé :

- Du Président de la Ligue ou de son représentant,
- Des membres de la Commission Voile Légère incluant les responsables des Comités Dériveurs et Windsurf,
- Des représentants des classes concernées invités à titre consultatif,
- Les entraîneurs concernés sont invités à titre consultatif.

Il se réunira, de manière présentielle ou par tous autres moyens de conférence téléphonique ou visio-conférence à l'issue de la période de sélection prévue entre le **1^{er} Septembre 2025 et 9 juin 2026**

La liste définitive des sélectionnés sera transmise par la Ligue à la FFVoile au plus tard :

- le mardi suivant le 2eme Week End de Juin pour le Championnat de France Minimes
- le mardi suivant le troisième weekend de juin pour le Championnat de France espoirs. *Copie du règlement FFv*

La liste des sélectionnés de tous les autres Championnats de France Jeunes doit être adressée à la FFVoile dans les meilleurs délais après la fin de la période de sélection et au plus tard 1 mois avant la date du début de la compétition

Pour les sélectionnés aux Championnats de France, il appartiendra à chaque coureur (et/ou à ses parents) de veiller à retourner les dossiers d'inscription sur le site de la FFVoile ou auprès de l'organisateur des Championnats comme requis par la FFVoile. La Ligue ne pourrait être tenue pour responsable des manquements à ces procédures.

5 Classement

Le classement sera déterminé en additionnant les points à minima, obtenus par chaque coureur lors des épreuves sélectives, (1^{er} : 1 point, 2^{ème} : 2 ...) **avec re-calcul des points des coureurs Grand Est déclarés candidats aux sélections uniquement et par série concernées dans le cas de régate en IND.** Les coureurs licenciés des autres Ligues participant aux épreuves ne seront pas inclus dans ce classement, ni le calcul des points associés.

5.1 Calcul des points

- Les coureurs présents sur zone, mais ayant fait l'objet d'une exclusion de l'épreuve consécutive à une infraction aux RCV de leur part seront exclus des sélections.
- Les coureurs présents sur l'épreuve mais n'ayant pu courir pour des raisons indépendantes de leur volonté, se verront attribuer un nombre de points **égal au nombre de coureurs candidats à la sélection et inscrits à l'épreuve +1.**
- Les coureurs absents sur l'épreuve se verront attribuer un nombre de points **égal au nombre de coureurs candidats à la sélection +1.**

Si l'absence d'un candidat est justifiée par sa participation à une épreuve de grade supérieur dans la même série, et selon une décision prise par le comité de sélection, il pourra se voir attribuer les points correspondant à la moyenne des autres épreuves de sélection.

5.2 En cas d'égalité de points

En cas d'égalité de points à l'issue de la série des épreuves sélectives aux Championnats de France 2026, les concurrents seront départagés selon les modalités du chapitre A8 des RCV (A8.1 puis A8.2 - meilleur score dans la série). Si des inégalités persistent (absence à des épreuves sélectives...), seules les régates dont les ex-æquo ont participé ensemble, seront prises en compte pour départager les ex-æquo.

Si les coureurs ex-æquo n'ont pas réalisé de régates sélectives ensemble, alors sera pris en compte le classement national de Classe FFVoile de l'année en cours pour les départager.

5.3 Au cas où aucune des régates sélectives n'a été validée

Si aucune régate de sélection ne peut être validée, le classement national de classe FFVoile de l'année en cours sera pris en compte. Le comité de sélection établira la sélection.

6 Suivi sportif des coureurs

Un suivi sportif des coureurs participant aux différents Championnats de France jeunes sera proposé par la Ligue en collaboration et mutualisation avec les clubs et les Ligues associées, sur les Championnats ci-dessous :

- Championnat de France Windsurf du 18 au 23 août 2026 organisé par la ligue de Bretagne à Brest.
- Championnat de France jeunes partie 1 et 2 du 18 au 27 août 2026 organisé par le CV Martigues.

L'encadrement sportif des coureurs sera assuré par des entraîneurs, proposés au Président de Ligue **par la Commission Sportive Voile Légère, sur la base d'une lettre de mission** qui précisera, une fois validées par le Conseil d'Administration de la Ligue, les conditions de remboursement des frais de déplacements, des frais techniques et d'hébergement et les moyens matériels affectés.

Le fait d'avoir sélectionné des jeunes sur des Championnats n'entraîne pas nécessairement la présence d'entraîneurs missionnés. Cela est fonction du nombre de sélectionnés, des catégories et séries présentes.

La prise en charge des jeunes pourra être effectuée, dans le cadre d'une mutualisation, par des entraîneurs d'autres ligues.

5 Liste des épreuves de sélection saison 2026

Dates	Organisateur / Lieu	Intitulé / Grade
OPTIMISTS		

28-29 mars 2026	SNO Préfailles ou SSBSM Saint Malo	<u>Première Interligue de Printemps – 4 (mer)</u>
12 avril 2026	CV MULHOUSE / REININGE	<u>Régate CVM CUP - 5 A</u>
2-3 mai 2026	LIGUE GRAND EST/ MADINE (*)	<u>Championnat de Ligue - 5A</u>
23-25 mai 2026	CN de Lorient	<u>Deuxième Interligue de Printemps (Demi National Optimist)- 4 (mer)</u>
31 mai 2026	SNBM	<u>Coupe de la Ville de Guénange - 5 A</u>
ILCA		
12-16 avril 2026	ASGV/ PORT GRIMAUD	<u>Prairies de la mer /5A (mer)</u>
2-3 mai 2026	LIGUE GRAND EST / MADINE (*)	<u>Championnat de Ligue - 5A</u>
14-17 mai 2026	DOUARNENEZ / BRETAGNE	<u>National ILCA - 4</u>
23-24 mai 2026	FORÊT D'ORIENT / ASPTT TROYES	<u>Challenge ILCA Est - 5A</u>
13-14 juin 2026	ASGV/GÉRARDMER	<u>Challenge ILCA Est - 5A</u>
OPEN SKIFF		
27-28 septembre 2025	CLUB DE VOILE DE CHAMOUILLE/L'AILLETE	<u>Open skiff tour 4</u>
4-5 et 6 avril	YC ROUEN/ROUEN	<u>Open skiff tour 4 - 4</u>
2-3 mai 2026	LIGUE GRAND EST / MADINE (*)	<u>Championnat de Ligue - 5A</u>
TECHNO 293 / TECHNO 293+		
11-17 avril 2026	ASGV/ PORT GRIMAUD	<u>Prairies de la mer /5A (mer)</u>
2-3 mai 2026	LIGUE GRAND EST / MADINE (*)	<u>Championnat de Ligue - 5A</u>
8-10 mai 2026	CNBPP / LA BAULE	<u>National de Printemps Techno 293 -4 (mer)</u>
7 juin 2026	ASGV/GÉRARDMER	<u>Régate des partenaires 5A</u>
EXTREME GLISSE WINDFOIL		
27 février - 1er mars 2026	BBN / BREST	<u>Demi National Windfoil - 4</u>
		<u>Interligue Windfoil – 4</u>
16-19 avril 2026	YCPR / MARSEILLE	<u>National Windfoil -4</u>
6-7 juin 2026	NOUVELLE AQUITAINE	<u>Coupe de Nouvelle Aquitaine -5A</u>
6-7 juin 2026	MORBIHAN	<u>Coupe de Bretagne -5A</u>
EXTREME GLISSE SLALOM		

(*) épreuve obligatoire.